

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : BP-2016-028
Direction Bureau de projets
Service
Objet : Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec le Promoteur, 9197-2786 Québec inc. et modification de la résolution CV-2015-00-90
Date : 4 octobre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 27 janvier 2015, le comité exécutif adoptait la résolution CE-2015-01-07 et le 2 février 2015, le conseil de la Ville adoptait la résolution CV-2015-00-90 autorisant la conclusion de l'entente à intervenir avec 9197-2786 Québec inc. pour la réalisation des travaux municipaux pour le prolongement de la rue de l'Estran ainsi que pour l'ouverture des rues du Frontenac, du Lady Aylmer, du Maud et du Pèlerin, secteur Saint-Nicolas.

Suite à la réalisation des travaux, nous avons constaté que la fosse à sédiment était construite sur le lot 5 527 553 du cadastre du Québec et non pas sur le 5 352 497 du cadastre du Québec. Afin de pouvoir conclure la signature du contrat notarié de cession de cette servitude, il est donc nécessaire de modifier ladite entente en ce sens ainsi que la résolution CV-2015-00-90.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ANALYSE ÉCONOMIQUE

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comité exécutif du 11 octobre 2016 afin de permettre la signature du contrat notarié.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif

- de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux intervenue le 10 février 2015 avec 9197-2786 Québec inc. tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2016-028 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- de modifier la résolution CV-2015-00-90 « Acquisition du lot 5 527 555 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur le lot 5 352 497 et autres de ce cadastre, financement afférent, ouverture de rues et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (prolongement de l'Estran et l'ouverture des rues du Frontenac, du Lady Aylmer, du Maud et du Pèlerin, secteur Saint-Nicolas) »
 - par le remplacement à la 5^e puce, du numéro de lot «5 352 497» par le numéro de lot suivant «5 527 553».
 - par le remplacement au 4^e paragraphe, du numéro de lot «5 352 497» par le numéro de lot suivant «5 527 553».

Liste des pièces jointes :

Annexe A : Plan de secteur

Annexe B : Avenant #1

Préparé par :  Jinny Gosselin

Titre d'emploi : Chargée de projets

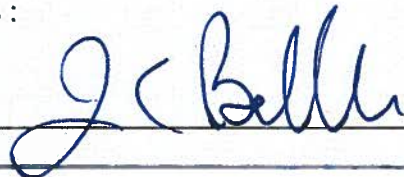
Recommandé par :

--	--	--

Jean-Claude Belles-Isles, Coordonnateur Bureau de projets

Commentaires :

Signature de la Direction :



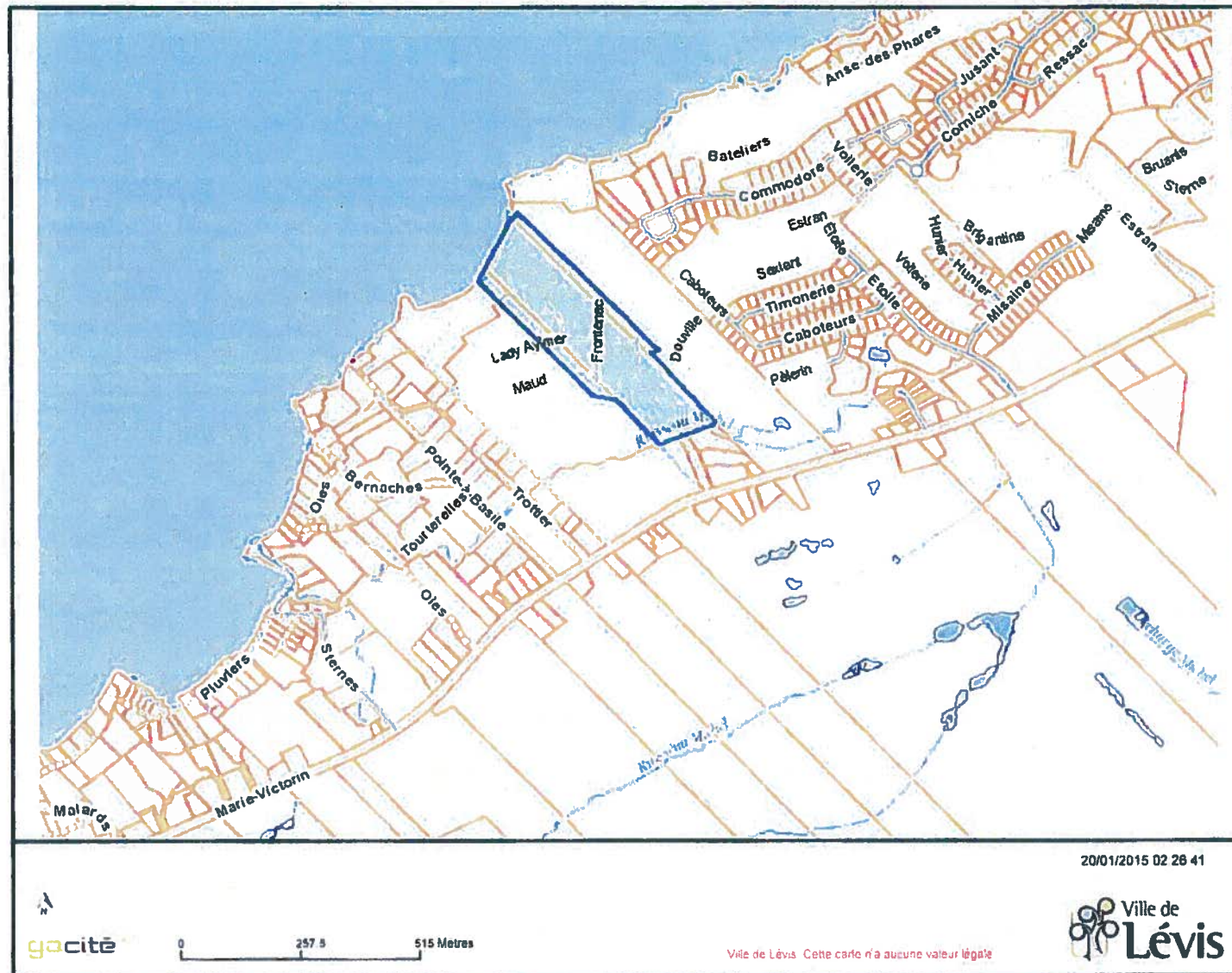
Date : 05/10 2016

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :



Date : 11/10/2016



ANNEXE A



AVENANT À L'ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ENTRE

VILLE DE LÉVIS, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Lévis*, ayant son bureau au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, province de Québec, G6W 7W9, ici représentée par Gilles Lehouillier, maire de la Ville et Me Marlyne Turgeon, greffière par intérim de la Ville, tous deux dûment autorisés aux présentes aux termes de la résolution adoptée par le comité exécutif dont copie est jointe en **Annexe I** ;

ci-après nommée la « Ville »

ET

9197-2786 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, ayant sa principale place d'affaires au 564, rue de la Forestière, Lévis, province de Québec, G6C 1L1, ici représentée par Stephen Boutin, président, dûment autorisé aux présentes en vertu du règlement général d'administration adopté le 9 septembre 2013 joint en **Annexe II**,

Ci-après nommée le « Promoteur »;

Ci-après collectivement nommées « les parties »;

ATTENDU QUE les parties ont signé une entente relative à des travaux municipaux le 10 février 2015 (ci-après appelée « l'Entente ») ;

ATTENDU QUE les parties conviennent de la nécessité de modifier l'Entente intervenue pour modifier les clauses 1.2 et 10 6° ;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier l'Entente en conséquence ;

Promoteur	Ville

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION DE LA CLAUSE 1.2 «LOTS VISÉS PAR LES TRAVAUX MUNICIPAUX»

La clause 1.2, paragraphe f) de l'Entente, est modifiée par le remplacement du numéro de lot «5 352 497» par le numéro de lot «5 527 553».

2. MODIFICATION DE LA CLAUSE 10 6° «OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU PROMOTEUR»

La clause 10, paragraphe 6 de l'Entente, est modifiée par le remplacement du numéro de lot « 5352 497» par le numéro de lot «5 527 553».

3. Le présent document fait partie intégrante de l'Entente.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE AUX ENDROITS ET AUX DATES CI-DESSOUS MENTIONNÉS :

À Lévis, le _____ 2016

POUR ET AU NOM DE 9197-2786 QUÉBEC INC.

STEPHEN BOUTIN, PROMOTEUR

et

À Lévis, le _____ 2016

POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE LÉVIS

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

Promoteur	Ville